

POSTULAT intitulé « Pensons à l'environnement »

Alors que nous approchons de la fin de la législature, qu'une partie de ce collège va être renouvelé, pensons également à renouveler nos habitudes.

A l'instar de tous les messages électroniques reçus de l'administration qui ont le petit logo vert au bas avec la mention « Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer cette page », faisons de même avec les documents du Conseil.

Depuis le début de l'année 3.6 kg de papier ont été envoyés aux conseillers. S'il est difficile de chiffrer le coût exact car beaucoup de paramètres entrent en ligne de compte (couleur et format du papier, recto-verso, photocopies couleur ou noir-blanc), il faut également compter une moyenne de 40 heures de travail pour les photocopies et 4 heures de mise sous pli. Ceci sans oublier les frais de port qui se montent à environ CHF 4'000.- par année.

Alors que beaucoup d'entre nous possèdent une tablette ou autre ordinateur portable, seuls 18 personnes à ce jour reçoivent ces documents de manière électronique. Dix-huit autres personnes les reçoivent à double, soit électroniquement et en version papier.

Par ce postulat, nous souhaitons que pour la nouvelle législature cette tendance soit inversée afin d'éviter ce gaspillage de papier et partant d'argent. Nous proposons que, par défaut, les Conseillers reçoivent les documents électroniquement. La nouvelle version du site Internet devrait également avoir un extranet réservé aux Conseillers afin de pouvoir travailler de manière sécurisée.

Pour mener à bien ce projet, nous demandons que la Municipalité étudie l'opportunité d'allouer un montant forfaitaire pour l'achat d'une tablette (ou autre) et qu'ensuite chaque conseiller ayant reçu cette allocation reçoive uniquement les documents électroniquement. Un cours sur l'utilisation de ce nouveau mode de travail pourra également être mis sur pied afin que chacun soit à l'aise avec cet outil.

En cas de départ prématuré d'un conseiller, ce dernier s'engagerait à rembourser une partie du montant forfaitaire perçu selon une échelle de remboursement pro rata temporis. Au vu de la quantité de papier et frais de port dépensés actuellement, cette allocation sera rapidement rentabilisée.

Nous demandons que ce postulat soit envoyé directement à la Municipalité pour étude et rapport, afin que le système puisse être mis sur pied pour le début de la prochaine législature.

Nyon, le 24 novembre 2015

Josette Gaille
Véronique Bürki-Henriod
Christine Trolliet
Vincent Hacker
Blaise Rochat
Jean-François Füglistner
Yvan Cornu